



Mairie de CHUSCLAN

☎ 0466901410 📠 0466900179
mairie@chusclan.fr

Chusclan, le 28/09/2022

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du conseil municipal prévue en mairie le :

Mardi 4 octobre 2022 à 18 h 00

En cas d'absence, merci de transmettre votre pouvoir de vote.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 août 2022.
- Délibérations :
 - DM 1 – virements de crédits – amortissements des immobilisations inscrites aux comptes 20.
 - Autorisation au maire à signer la convention de renouvellement d'adhésion ENT-école de CHUSCLAN 2022-2023
 - Autorisation au maire à signer la convention entre la commune de Chusclan et l'ASA IT3C pour bénéficier de la participation de la commune aux achats groupes d'électricité du SMEG/HERAULT ENERGIES.
 - Mise en place du système PAYFIP – approbation de la convention avec la DGFPI
 - Modifications du règlement Intérieur de la salle multiculturelle Louis CHINIEU
 - Modifications du règlement Intérieur de la salle Saint Sébastien
 - Modalités de location des salles communales
 - Délégation au maire pour signer la lettre de commande de la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour défendre la commune dans l'instance N° Dossier 2202779-33 VOLLE c/ Commune de Chusclan
- Informations et questions diverses

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Collègues, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le maire,


PEYRIERE Pascal.

